

Risques psycho-sociaux(RPS)

La Direction fait ses choix !!!

Depuis le PSE, un climat anxiogène s'est installé dans nos murs. Les salariés ont été amenés à changer de lieu de travail, de métier, de façon de travailler,... Cela a provoqué une recrudescence de burnout, de stress...

Face à ces souffrances au travail, vos élus FO ont demandé en premier lieu à la Direction la mise en place d'une permanence Psychologique puis dans un second temps la mise en place d'une commission RPS.

Depuis la mise en place de ces dispositifs, des améliorations ont pu être constatées. Nous restons convaincus que cela pourrait être encore plus efficace si l'on s'appuyait davantage sur les préconisations du psychologue.

Malheureusement nous apprenons que la prestation de l'assistante sociale et du psychologue n'existeront plus en 2020 faute de budget.



Depuis la mise en place du CSE, le CHSCT (Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail) est remplacé par le CSSCT (la Commission **Santé** Sécurité et Condition de Travail). Nous avons espoir qu'avec cette nouvelle instance, la **Santé** allait devenir encore plus un sujet de préoccupation.

Cette décision nous démontre toute l'importance que la Direction a pour la santé de ses salariés.

La santé des salariés est-elle réduite à une ligne de budget ?

N'est-il pas important pour la Direction d'avoir des salariés en bonne santé ?

Doit-on attendre un drame avant de remettre en place ces dispositifs ?

Considérations FORCE OUVRIERE :

Les élus FO sont scandalisés par cette décision.

D'un côté, on voudrait nous challenger sur l'absentéisme et d'un autre, la Direction supprime un des outils mis en place pour le bien-être des salariés.

Pour FO, cette décision n'est pas acceptable et demande à la Direction de revoir sa position. Les salariés ont besoin d'être soutenus et compte sur vous.